



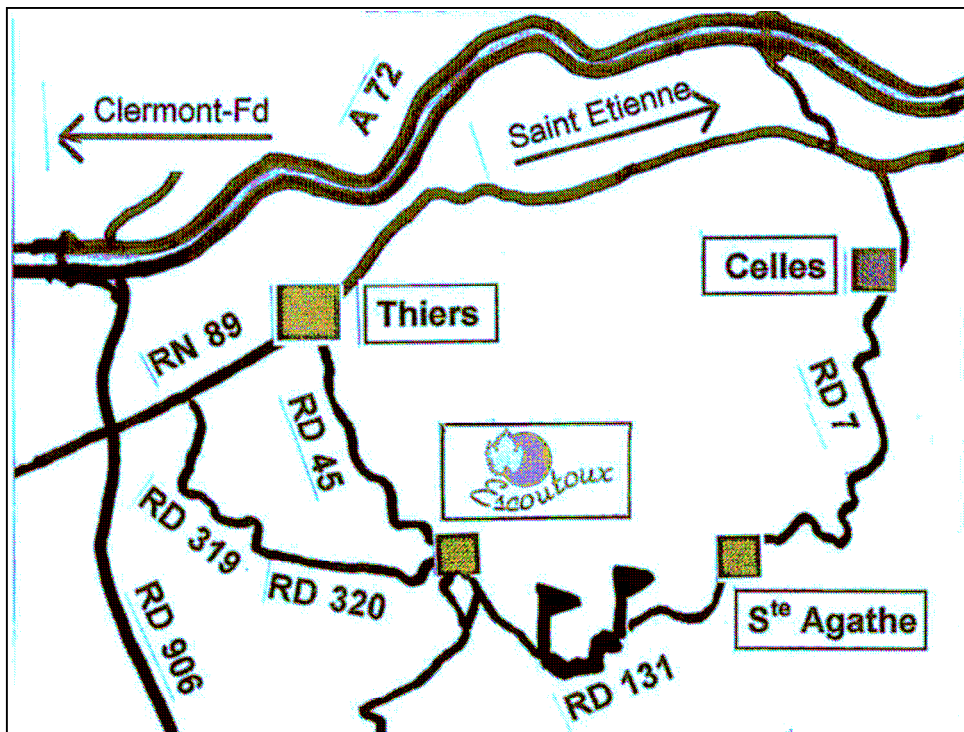
29 / 30 Août 2009

Tel : 04.73.92.87.19 ou 06.07.85.22.73



24^{ème} COURSE DE CÔTE REGIONALE
d'ESCOUTOUX
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

REGLEMENT



Retrouvez tous les renseignements sur le site de notre Association :

www.asadomeforez.com

COSAC Auto Distribution
106, avenue Edouard-Michelin
CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 98 50 00

! AMIS PILOTES,

Les concurrents ayant participé en 2009
aux deux Courses de Côte
de COURPIERE et de DURTOL-ORCINES

bénéficieront d'une réduction de 15 euros sur
l'engagement de la Course de Côte
d'ESCOUTOUX le 30 AOÛT

Réduction de 5 € pour
vérification le samedi



La Course de Côte d' ESCOUTOUX
compte pour la Coupe de France de la Montagne 2010.

Retrouvez les renseignements et photos sur le site de notre Association :

www.asadomeforez.com



REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile DÔME-FOREZ organise le dimanche 30 Août 2009, avec le concours de l'écurie CHIGNORE-COURPIERE et sous le patronage de la Municipalité d'ESCOUTOUX, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

24^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE D'ESCOUTOUX

Cette épreuve compte pour : - la Coupe de France de la Montagne 2010,
- le Challenge du Comité d'Auvergne et le Challenge de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional d'Auvergne sous le numéro R19/09/CC en date du 01/06/2009 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R287 en date du 04/06/2009.

ARTICLE 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

ARTICLE 1.1p : Officiels

♦ Président du Collège des Commissaires Sportifs	Marc MOULIN	Lic. 19079
♦ Membres du Collège des Commissaires Sportifs		
Bernard AUDIGIER	Lic. 16967	Etienne GARDETTE
Lic. 16967		Lic. 8272
♦ Directeur de Course		Roger DESMARIE
		Lic. 7736
♦ Directeur de Course Adjoint		Didier DAUTHEREAU
		Lic. 7738
♦ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON
		Lic. 16970
♦ Commissaires Techniques		
André BOIVIN	Lic. 3572	Frédéric GIDAS
Lic. 3572		Lic. 6026
Pierre COUDEYRAS	Lic. 53781	
Lic. 53781		
♦ Chargé de la mise en place des moyens		Jean Paul TORRENT
		Lic. 15144
♦ Commissaires Sportifs Chargés des Relations avec les Concurrents		
François CHASSAGNOL	Lic. 15142	Catherine PASTOREK
Lic. 15142		Lic. 15145
♦ Chargé des Commissaires de Route		Jean APPARAILLY
		Lic. 18967
♦ Chronométrateurs officiels		
J. Claude PLANEIX	Lic. 18347	Nathalie SAGNARD
Lic. 18347		Lic.137637

ARTICLE 1.2p : Horaires

- ◊ Clôture des engagements mardi 25 Août 2009 à minuit.
 - ◊ Publication de la liste des engagés jeudi 27 Août 2009.
 - ◊ Vérifications administratives et techniques à Escoutoux salle des Jeunes (Mairie) :
 - ⇒ le samedi 29 Août 2009 de 18H00 à 20H45
 - ⇒ et le dimanche 30 Août 2009 de 07H30 à 08H45.
 - ◊ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 09H00.
 - ◊ Essais chronométrés le dimanche 30 Août de 09H00 à 12H00.
 - ◊ Briefing des pilotes le dimanche 30 Août après les essais au parc arrivée.
 - ◊ Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12H45.
 - ◊ Montées de Course le dimanche 30 Août :
 - 1^{ère} montée à partir de 13H45.
 - 2^{ème} montée à partir de 15H15.
 - 3^{ème} montée à partir de 16H45.
- Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- ◊ Affichage des résultats provisoires au podium de départ après l'arrivée des concurrents en parc fermé.
 - ◊ Podium le 30 Août, sur la ligne de départ, après la descente des concurrents.
 - ◊ Remise des prix le 30 Août 2009 à 20H00 à Escoutoux, salle des Jeunes (Mairie).
 - ◊ Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs dimanche 30 Août à 08H30, à Escoutoux.

ARTICLE 1.3p : Vérifications

- ◊ Les vérifications administratives et techniques auront lieu à Escoutoux, Salle des Jeunes (Mairie) :
 - ⇒ le samedi 29 Août 2009 de 18H00 à 20H45,
 - ⇒ et le dimanche 30 Août 2009 de 07H30 à 08H45.

- ◊ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Renault rue de Lachamp à Courpière - Taux horaire maximum de la main d'œuvre 45 euros TTC.
- ◊ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.
- ◊ Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le dimanche 30 Août 2009 à 08H45.
- ◊ A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 30 Août à 08H30.
- ◊ Le pesage des voitures aura lieu à Escoutoux. Les pesées seront libres.

ARTICLE 1.5p : Dispositions particulières

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux conducteurs.

ARTICLE 2p - ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 3p - CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1p : Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DÔME-FOREZ

8 Bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD - Tel 04.73.92.87.19 (HB) ou 06.07.85.22.73 - Fax 04.73.90.82.09

jusqu'au mardi 25 Août 2009 à minuit. Les frais de participation fixés à 300 euros seront réduits à :

⇒ Engagement simple : **150 euros** (cent cinquante euros) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

⇒ Engagement préférentiel : **142 euros** (cent quarante deux euros) pour les pilotes de l'A.S.A. Dôme-Forez.

Les concurrents qui se présenteront aux vérifications du samedi bénéficieront d'une réduction de : 5€ (cinq euros).

Les concurrents ayant participé en 2009 aux deux Courses de Côte de Courpière et de Durtol-Orcines bénéficieront d'une réduction supplémentaire de **15 euros** (quinze euros).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4p - VOITURES ET EQUIPEMENT

ARTICLE 4.1p : Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves page 12). La répartition des voitures dans les groupes et les classes admis dans cette épreuve est la suivante :

GROUPES : FC & F2000 - N & FN - A & FA - GT de série - C3, CN & CM - D/E, FF, FR & F3B.

CLASSES :

FC/F2000	FC1	jusqu' à 1300cm3	GT série	GT1	jusqu' à 2000cm3	
	FC2	plus de 1300 à 1600cm3		GT2	plus de 2000cm3	
	FC3	plus de 1600 à 2000cm3		C3-CN-CM	C3.1/CN.1 (*)	jusqu' à 1600cm3
	FC4	plus de 2000cm3			C3.2/CN.2 (*)	plus de 1600 à 2000cm3
F2000-1	jusqu' à 1400cm3		CM1/CM2(*)	jusqu' à 1003cm3		
F2000-2	plus de 1400 à 1600cm3	N-FN et A-FA	D/E	D/E-1(1)	jusqu' à 1300cm3	
F2000-3	plus de 1600 à 2000cm3			D/E-2	plus de 1300 à 1605cm3	
				D/E-3	FF-FR-F3B confondues	

(1) Formule Campus confondue avec D/E-1

(*) Les classes C3.1 et CN.1, les classes C3.2 et CN.2, ainsi que les classes CM1 et CM2 sont confondues.

ARTICLE 4.2p : Carburant - Pneumatiques - Equipements

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 4.2.7p : Echappement

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

- Voitures fermées, CM et GT : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi.
- Voitures de courses ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi.

ARTICLE 4.3p : Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans réglementation Montagne page 5

ARTICLE 5p - PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

La publicité obligatoire (non rachetable) sera « AD COSAC » au dessus des numéros de course.

La publicité optionnelle (bandeaux pare-brise) sera précisée par un additif.

ARTICLE 6p - SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1p : Parcours

La Course de Côte Régionale d'Escoutoux a le parcours suivant : RD 131 entre les hameaux de Sapt et de Maspazier. La course se déroulera en deux montées minimum ou trois maximum.

Procédure de départ : le départ sera donné « aux feux » et chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.(F2000/FC - N/FN - A/FA - GT de série - C3/CN/CM - D/E - au sein de chaque groupe dans l'ordre croissant des classes de cylindrée - au sein de chaque classe dans l'ordre décroissant des numéros).

- ◇ Départ..... : 600 mètres après la sortie de Sapt.
- ◇ Arrivée..... : au chemin à droite de Maspazier.
- ◇ Pente moyenne..... : 4,5 % (Dénivellation : 67 m)
- ◇ Longueur du parcours : 1500 m.

Modalité de retour au départ : en convoi, par le parcours de la course, après chaque montée.

Une même voiture pouvant être utilisée successivement par 2 pilotes, les seconds pilotes effectueront leur montée en début de manche et redescendront les véhicules en convoi sur l'ordre du Directeur de Course.

Parc départ : sur la RD 131 entre le Sapt et 400 m avant la ligne de départ.

Parc arrivée : sur la RD 131, 200 m après l'arrivée, puis après la fin de la dernière montée, sur la RD 131 en amont de la ligne de départ.

ARTICLE 6.2p : Route de Course

Accès par la RD 131 depuis Escoutoux.

ARTICLE 6.3p : File de départ

Sur la RD 131 sur les 400 m précédents le départ. **Rappel** : les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

ARTICLE 6.4p : Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 6.5p : Parc Concurrent

Sur l'ancien terrain de sport et la RD 131. Il sera accessible à partir de 16h00 samedi 29 Août. Les remorques devront être garées sur l'ancien terrain de sport. **Aucune remorque ne sera tolérée sur la RD 131.**

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimum de 5 kg. ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 6.6p : Parc Fermé Final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la RD 131 en amont de la ligne de départ, sur une seule file à droite dans le sens de la descente.

ARTICLE 6.7p : Tableaux d'affichage

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ◇ Pendant les vérifications, au parc des vérifications, salle des Jeunes (Mairie) d'Escoutoux,
- ◇ Pendant les essais et la course, au Parc départ,
- ◇ Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée (Podium départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.6p : Permanence

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tel 06.81.65.14.39

Centre de secours le plus proche : Centre Hospitalier de THIERS, tel 04.73.51.10.00

ARTICLE 7p - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 7.1p : Essais

Les essais chronométrés auront lieu le dimanche 30 Août 2009 de 09H00 à 12H00.

ARTICLE 7.2p : Conférence aux pilotes (briefing)

Le briefing aura lieu le dimanche 30 Août 2009 à la fin des essais au Parc Arrivée. La présence de tous les pilotes et des Commissaires Chef de poste y est obligatoire.

ARTICLE 7.3p : Course

La course aura lieu le dimanche 30 Août 2009 à partir de 13H45. Le départ sera donné « aux feux tricolores » Le chronométrage sera électronique et les temps seront pris au centième de seconde.

ARTICLE 7.4p : Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8p - PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9p - CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir réglementation générale des Courses de Côte.

Les classements provisoires seront affichés dès l'arrivée des concurrents au podium départ et seront établis de la façon suivante :

- ◇ un classement général, ◇ un classement féminin tiré du classement général.
- ◇ un classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- ◇ un classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

ARTICLE 10p - PRIX

ARTICLE 10.2p : Prix (cumulables)

La répartition des prix et coupes se fera de la manière suivante à partir des classements pilotes, prioritaires compris

<u>CLASSEMENT GENERAL SCRATCH</u>			<u>CLASSEMENT GROUPE</u>			
au premier	230 euros + Coupe		Nbr. Partants : + de 10	6 à 10	2 à 5	
deuxième	160 euros + Coupe		au 1 ^{er}	100 euros	100 euros	
au troisième	100 euros + Coupe		au 2 ^{ème}	70 euros	60 euros	
au quatrième	50 euros + Coupe		au 3 ^{ème}	40 euros		
<u>CLASSEMENT PAR CLASSES</u>			<u>CLASSEMENT DAMES</u>			
Nbr. Partants	+ de 11	7 à 11	4 à 6	2 et 3	1 partant	à la première : 60 euros
au 1 ^{er}	150 euros	150 euros	150 euros	150 euros	75 euros	
au 2 ^{ème}	100 euros	90 euros	75 euros			
au 3 ^{ème}	75 euros	60 euros				
au 4 ^{ème}	50 euros					

ARTICLE 10.3p : Coupes (non cumulables) - Liste non limitative

Il sera attribué une coupe :
- aux 4 premiers du Classement Général, - à la 1^{ère} Dame,
- au 1^{er} de chaque classe, - à 2 commissaires.

ARTICLE 10.5p : Remise des Prix et Coupes

Elle aura lieu à Escoutoux, salle des Jeunes (Mairie), le dimanche 30 Août 2009 à 20H00.